

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint Etienne de Fontbellon - Travaux de voirie 2025.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Etienne de Fontbellon relatif à des travaux de voirie 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 14 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 22 octobre 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de voirie 2025.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 71 500 € soit 43,86 % du montant HT du projet estimé à 163 000,40 €, le reste est financé par le Département (12,27 %) et la commune (43,87 %).

71 500 € sont à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon de 233 665 €. Le reliquat sur enveloppe est de 63 922,74 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours de 50 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Etienne de Fontbellon pour financer des travaux de voirie 2025 ;
- Dit que ce montant est imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € sur l'enveloppe de la commune de Saint Etienne de Fontbellon, initialement de 233 665 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 10 ans ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-18-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025